

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## Affaire des faux passeports : pas de pourvoi en cassation, de lourdes peines contre les trois étrangers

**LES** peines prononcées par le tribunal correctionnel spécialisé satisfont manifestement la Direction générale de la documentation et de l'immigration (DGDI), selon les conseils de cette administration. Estimant que le capitaine Junior Thierry Otسوبogho, l'autre élément impliqué dans cette affaire, a purgé une peine juste.

G.R.M  
Libreville/Gabon



Photo: AEE

**Les peines prononcées satisfont la DGDI.**

LA Direction générale de la documentation et de l'immigration (DGDI) ne va pas se pourvoir en cassation dans l'affaire dite des faux passeports, selon ses avocats, Me Jean-Paul Moubembé et Me Boguikouma. D'autant plus que leur client juge satisfaisante la décision rendue dernièrement

en appel par le tribunal correctionnel spécialisé. Cette juridiction s'est montrée très dure à l'égard des trois étrangers poursuivis dans ce dossier. Elle les a déclarés coupables des délits de faux et

usage de faux. En répression, elle a condamné les Libanais Chehab Abagha Abbas et Georges Ekia A. Adel, ainsi que le Malien Konaté Lhassane à 10 ans de prison ferme chacun. Ils ont, en outre, écopé d'une amende de

6 millions de francs chacun. Le tribunal correctionnel spécialisé a également ordonné l'expulsion du territoire national, de Chehab Abagha Abbas au terme de sa peine. Les avocats ne comprennent

cependant pas le refus opposé à la DGDI de se constituer partie civile, alors qu'elle jouit d'une autonomie de gestion et a subi un lourd préjudice.

L'autre motif de satisfaction de la Documentation réside dans le fait que le capitaine Thierry Junior Otسوبogho, ancien chef de service passeports à la DGDI, a aussi purgé sa peine. On rappelle qu'il a écopé de deux ans de prison dont 8 mois avec sursis pour faux. En plus de s'acquitter d'une amende de 3 millions de francs. Tout laisse penser que sa durée en détention a simplement été convertie. De fait, en prison depuis deux ans, le policier a par conséquent quitté le pénitencier. Rappelons que c'est en novembre 2020 que ce réseau de malfaiteurs a été mis à nu par la DGDI. Mais qu'il agissait depuis 2016, selon des sources policières et judiciaires. Les personnes impliquées ont favorisé l'établissement de près de 200 passeports gabonais à partir de faux documents administratifs, notamment des certificats de nationalité, des décrets portant attribution de la nationalité, des certificats d'authenticité des procès-verbaux de notification, des jugements déclaratifs de nationalité et des cartes nationales d'identité. Ces documents étaient délivrés moyennant des sommes allant de 1,5 million à 4 millions de francs par dossier.

Au moment où l'on fait état de l'arrestation en France de 14 individus présentés comme étant des Gabonais, pour trafic de billets d'entrée au musée du Louvre, l'épilogue de ce dossier de faux passeports souligne, selon Me Jean-Paul Moubembé, l'obligation pour la justice de ne pas se montrer clément à l'égard des personnes qui commettent ce genre de crimes. Dans la mesure où il en va de la crédibilité du passeport gabonais.

### Contrepoint

## Corruption, quand tu nous tiens !

G.R.M  
Libreville/Gabon

LA crédibilité dont jouit la nationalité gabonaise continue d'aiguiser l'appétit de ressortissants de pays étrangers. Dans le même temps, le gain facile semble devenir le sport favori de nombreux agents publics. Ces deux éléments réunis, l'on arrive très souvent à des affaires comme celle qui vient d'être jugée par le tribunal correctionnel spécialisé. Et qui soulève deux problématiques : la moralisation de la vie publique et le phénomène de corruption. À la lumière des éléments

portés par le Ministère public, la Direction générale de la documentation et de l'immigration (DGDI) ainsi que maîtres Jean-Paul Moubembé et Boguikouma, tout porte à croire que le Malien Konaté Lhassane ainsi que les Libanais Chehab Abbas et Georges Ekia Adel s'étaient constitué un réseau de trafiquants de documents administratifs gabonais de haute valeur juridique. Avec, inéluctablement, des complicités au sein des services étatiques. Ceci a probablement permis l'obtention de documents comportant déjà les signatures de toutes les personnalités figurant

dans la chaîne d'attribution de la nationalité, y compris celle du président de la République qui est le seul habilité à signer un décret de naturalisation. Ensuite, ces documents ont été multipliés par milliers, histoire pour les faussaires et leurs complices de s'assurer qu'ils ne seront pas dans une situation de pénurie. Munis de ces pièces d'état civil, les membres du réseau pouvaient alors se mettre en mouvement, à la recherche d'étrangers désireux de se faire attribuer la nationalité gabonaise. Ils en ont effectivement eu, si l'on s'en tient toujours aux éléments à charge. D'ailleurs, lors des

comparutions en première instance et en appel, les trois étrangers impliqués n'ont cessé d'évoquer d'importantes sommes qui ont circulé dans toutes les transactions. Avec ces documents à l'authenticité quasi-totale, les "nouveaux Gabonais" pouvaient aisément se rapprocher du capitaine Junior Thierry Otسوبogho pour l'obtention d'un passeport. Si on considère le nombre minimum de 160 passeports délivrés par la DGDI, on peut aussi mesurer le préjudice financier causé à cette administration. Et même à tout le pays.